ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'entrée et de séjour

Question écrite n° 32099

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation des couples homosexuels binationaux pacsés. La loi adoptée sous le précédent gouvernement a répondu à un réel besoin, comme le montrent les résultats d'enquêtes menées à ce sujet. Toutefois, quelques difficultés demeurent lorsque le partenaire est étranger. La durée de vie commune exigée, l'apport de la preuve de vie commune, la précarité de la situation sont autant d'obstacles à l'aboutissement d'un projet de vie. Elle lui demande par conséquent s'il envisage de poursuivre la réflexion à ce sujet et d'élaborer des propositions susceptibles d'améliorer les conditions d'accession des conjoints homosexuels binationaux à une vie de couple normale.

Données clés

Auteur : Mme Sylvie Andrieux
Circonscription : Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32099
Rubrique : Étrangers
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 441